

BILAN DE COMPETENCES

Durée	24 heures modulables : 10 heures de travail personnel et 14 heures de travail en face à face avec l'accompagnateur	Tarif	1500 € HT
Public visé / Accès	Toute personne souhaitant analyser en toute confidentialité ses aptitudes et son potentiel, ses motivations, ses compétences / accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Pré-requis	Compréhension et rédaction du français
Modalités	Présentiel <input checked="" type="checkbox"/> ASFOREST	Distanciel <input checked="" type="checkbox"/> visio conférence	Accompagnement Sur demande Contact cbc@asforest.com

CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGAL

Le bilan de compétences est régi par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (Articles L.1233.71, L.6313-1 L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.
ASFOREST s'engage à suivre ce cadre réglementaire suivant la charte éthique et déontologique du bilan de compétences (Articles R.6322-32 à 60) en annexe 2.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations dans un milieu neutre, à l'extérieur de l'entreprise, en toute confidentialité, afin d'élaborer un projet professionnel réaliste.
C'est une démarche totalement libre et volontaire du bénéficiaire.

CONTENU DU PROGRAMME

PHASE PRELIMINAIRE

Celle-ci a pour objet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans démarche
- Définir et analyser la nature de ses besoins
- L'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre

PHASE D'INVESTIGATION

Celle-ci permet au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations ainsi que ses intérêts professionnels et personnels
- D'identifier ses compétences ainsi que ses aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

PHASE DE CONCLUSION

Celle-ci permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet (plan d'action)

Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse.

SEQUENÇAGE

PHASE PRELIMINAIRE

- Entretien diagnostic 2h :
- Passation des tests en ligne 2h
- Restitution des tests 2h

PHASE D'INVESTIGATION

- Investigations métiers 4h
- Retour d'investigations métiers 2h
- Coaching projectif 2h
- Génogramme 1h
- Restitution du génogramme 1h
- Travail personnel sur les compétences 2h
- Analyse sur les compétences 2h
- Coaching sur les valeurs 1h

PHASE DE CONCLUSION

- Elaboration du plan d'action 2h
- Lecture et analyse de la synthèse 1h

METHODES MOBILISEES

- Des accompagnateurs certifiés : nos accompagnateurs ASFOREST sont certifiés praticiens de bilan de compétences.
- Accompagnement pédagogique : L'ensemble des séquences est animé par un seul praticien qui assure l'assistance pédagogique en mode synchrone (présentiel ou classe virtuelle), et en mode asynchrone par mail ou plateforme dédiée.
- Tous les moyens pédagogiques (outils, supports et techniques) sont mis à disposition du bénéficiaire pour la réalisation de son bilan de compétences.

MODALITES TECHNIQUES ET D'ACCES

- **Assistance** : L'assistance technique et administrative en amont et au démarrage de la formation est assurée par l'accompagnateur certifié (convention, convocation, accueil physique et en ligne...). Il reste également disponible à tout moment et post-formation par mail et téléphone pour assurer le suivi de l'exécution. Si l'aide n'est pas immédiate, une réponse est apportée dans les 24h ouvrées.
- **Equipement nécessaire à distance** : Un ordinateur ou un smartphone avec caméra, micro et connexion illimitée..

Inscription au minimum 1 mois avant le démarrage du bilan de compétences.

Délai de validation du dossier par l'OPCO, via le CPF ou Pôle Emploi : entre 15 jours et 1 mois.

Accessibilité : Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous faire part de toute demande d'adaptation afin que nous puissions y répondre en amont de l'entrée en formation : notre service handicap pourra proposer des solutions adaptées.

MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Utilisation de méthodes pédagogiques expositives, interrogatives ou actives (tests, mises en situation) permettant d'explicitier les savoirs, savoir-faire, aptitudes et compétences
- Evaluations tout au long du bilan de compétences sous forme de tests, quizz et grilles d'évaluation
- Remise d'une fiche individuelle d'appréciation de la formation (à chaud), et 6 mois après (à froid)
Remise de la synthèse au bénéficiaire en fin de bilan de compétences

mise à jour : 15/09/2021